

Une meilleur façon de payer votre facture d'électricité et du gaz...
C'est payer ...un montant fixe... connu à l'avance...à la fin du mois...

La solution, c'est la mensualisation

Principes du paiement par mensualisation

- Paiement à mensualité fixe
- Paiement par prélèvement bancaire ou postal
- Mensualité fixée en fonction de l'historique de consommation
- Ajustement annuel

Exemple



Si un client paie en moyenne 480 DT par an

Avec le paiement actuel
le client paie 6 factures
qui varies selon sa
consommation

F1	F2	F3	F4	F5	F6
60 DT	85 DT	90 DT	75 DT	90 DT	80 DT

Avec le système de
mensualisation ce client
paie par mois un montant
fixe de



40 DT

ACTUALISATION DE LA MENSUALITE

Un relevé d'index se fait à la fin de l'année

Deux cas peuvent se présenter

1er cas:

Le client a payé

Et a consommé pour



480 DT



540 DT

Crédit = $540 - 480 = 60\text{DT}$
Ce crédit sera réparti sur les 12 prochains mois soit 5DT/mois

2 ème cas:

Le client a payé

Et a consommé pour



480 DT



450 DT

La STEG Rembourse au client la différence (30 DT) dans les 48 heures.

Adopter la mensualisation c'est bénéficier des services et avantages suivants :

Montant fixé à l'avance



Pas de surprise

Paiement à la fin du mois



Coïncide avec la paie
Planification du budget

Prélèvement par domiciliation
bancaire ou postale



Pas de déplacement pour payer la
facture
Pas de risque de coupure

Qui bénéficie de ce service ?

Tout client , électricité basse tension et gaz basse pression ayant un compte courant bancaire ou postale.

Comment obtenir ce service ?

Il suffit de remplir un formulaire aux guichets de la STEG.
La STEG se chargera des formalités avec la banque ou la poste